



Le Service Pensions explique les principes de la GRAPA et de la condition de résidence à l'aide d'un film d'animation (communiqué de presse - 19/02/2020)

Le Service Pensions explique les principes de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) et de la condition de résidence à l'aide d'un film d'animation. L'évaluation de la nouvelle procédure de contrôle est actuellement en cours, en étroite collaboration avec le Comité de gestion du Service Pensions. D'après les premiers résultats, il apparaît que seulement 24% de tous les bénéficiaires de la GRAPA qui ont été contrôlés depuis le début de la nouvelle procédure ont dû se rendre à leur administration communale. Lors de l'ancienne procédure, c'était 100%.

En complément de son communiqué de presse du 17/01/2020, le Service Pensions a réalisé un film d'animation afin d'expliquer les principes de la GRAPA et de la condition de résidence :

⇒ <https://youtu.be/ozAy61qPks8>

Le Service Pensions réalise actuellement une évaluation qualitative et quantitative de la nouvelle procédure. Un groupe de travail composé des membres du Comité de gestion a été constitué. L'évaluation définitive des 6 premiers cycles de contrôle (d'août 2019 à janvier 2020) sera présentée lors du Comité de gestion de mars 2020.

Il ressort des premiers résultats que seulement 24% de tous les bénéficiaires de la GRAPA qui ont été contrôlés selon cette nouvelle procédure depuis août 2019 ont dû se rendre à leur administration communale. Si nous ne regardons pas toute cette période mais uniquement le mois de janvier 2020, ce pourcentage est descendu jusqu'à 15%. Lors de l'ancienne procédure, 100% des bénéficiaires de la GRAPA contrôlés devaient se rendre à leur administration communale.

Le Service Pensions prépare également une nouvelle campagne de communication afin d'expliquer clairement aux bénéficiaires de la GRAPA les différentes conditions à remplir pour continuer à bénéficier de la GRAPA. Cette campagne tiendra évidemment compte des conclusions de l'évaluation.

Toutes les informations concernant la GRAPA sur notre site web.